TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 25 janvier 1908

Présidence de M. MENNY, vice-président

Le drame de Cysoing

Nous apprenons que venait en correctionnelle la rixe de Cysoing qui finit si tragiquement. Le prévenu, Louis Abraham, 19 ans, manœuvre de maçon à Cysoing, est considéré dans le pays comme un innocent. De fait, il a été examiné par le docteur Dutilleul qui le déclare fils d'alcoolique, alcoolique lui-même, peu développé intellectuellement et le considère comme peu responsable. Malheureusement les jeunes gens de Cysoing aiment se moquer du pauvre garçon et, celui-ci, quand il a bu quelque peu, devient vite méchant.

Le 11 décembre dernier, les conscrits de Cysoing fêtaient la 1908. Plusieurs d'entre eux s'étaient échoués au cabaret du père de Louis Abraham. Très excités, les conscrits s'amusèrent assez cruellement du pauvre innocent. Ils le frappèrent même sur les doigts avec la lame d'un canif lui faisant saigner de légères blessures.

Abraham, qui avait bu quelque peu, finit par se fâcher. Il saisit sur la table un couteau de cuisine et se lança chez armé sur les conscrits.

Son cousin, Arthur Prémeille, voulut le désarmer. Mais, furieux, Abraham frappa même regardant Prémeille reçu deux coups : un à la main, un autre très grave à la poitrine. Il fut heureusement enlevé hors de danger.

Bien donné les circonstances, l'état mental du prévenu, le tribunal se montre indulgent. Il condamne seulement à 6 jours avec sursis.

Vol audacieux à Pitgist-des-Postes de Tourcoing

Le 19 décembre dernier, un employé des postes de Tourcoing, M. Delezenne, était occupé à faire des piles de pièces de cent sous derrière son guichet. Il s'écarte à peine une minute pour chercher un sac. Au retour, 50 fr. en pièces de 5 fr. avaient disparu.

On avait observé qu'un jeune homme de 16 ans, Jean Lequien avait assez longtemps rôdé autour des guichets. On sut même qu'il avait essayé de voler du l'argent à un magasin qui sortait de l'Hôtel des postes.

La police se mit à sa recherche et l'arrêta. L'enfant avait bien volé les 50 francs. Il ne comprend pas rien; il déclare avoir dépensé 10 francs dans un cabaret mal famé et avoir été volé du reste.

Le père du jeune Lequien vient tout en pleurs déclarer cet fils. Elle avait engagé à comparaître.

Le tribunal, étant droit à sa requête, lui remet l'enfant.

Un agent de forte

Quel est le jeune Auguste Delahaye, un garçon de 18 ans, gardé de Lambersart, habitant rue des Remparts, à Lille. Malgré son extrême jeunesse, possédant beaucoup d'aplomb, semble des plus recherchés du monde.

On ignore pour quelle raison, il pourrait de la Halle pour offrir de 18 ans, Bernard Kaiser qui habite avec son parrain, rue de Paris. A cet moment, il allait l'attendre à la sortie de l'école, la maquiner, la menaçant de lui faire son affaire et il a tenu parole !

Le dimanche 29 décembre, il se mit en embuscade, se cacha dans un couloir près de l'habitation de Bernard Kaiser. Vers 7 h. du soir, la fillette passa en rendant chez l'épicier pour acheter des bonbons. Delahaye se jeta sur elle et lui porta un coup de couteau au poignet en criant : « Tiens ! tu avais bon cœur-là ! » La plaie n'est pas encore cicatrisée et l'enfant a encore le poignet bandé.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur Delahaye.

Malgré les témoignages les plus formels, il nie effrontément les faits, déclarant n'avoir point bougé de chez lui ce jour-là.

Le tribunal déclare le prévenu convaincu du fait, mais vu son jeune âge il déclare qu'il a agi sans discernement, l'acquitte en conséquence et le remet à ses parents.

Querelle de cabaret

La scène se passe le 9 décembre dans un cabaret de Lambersart : « Aux Amis Réunis ». A 11 h. du soir, trois amis, les trois prévenus d'aujourd'hui, Jean Lemahieu, 21 ans, cordonnier à Canteleu; Lucien Lemahieu, 20 ans et Léon Vandamme, 19 ans, tous deux garçons brasseurs à Lomme, jouaient tranquillement aux cartes en buvant une canette.

Tout à coup, entrèrent plusieurs individus parmi lesquels un sieur Alphonse Derick. Les nouveaux consommateurs eurent échauffés, burent des chopes au comptoir.

Une discussion s'éleva à propos de pigeons. L'affaire s'envenima bien vite; elle finit sur la rue où des coups furent échangés. Derick eut, au cours de la bagarre, la cheville cassée.

Par l'organe de Me Pavot, Derick demande contre les trois prévenus une condamnation solidaire à 500 fr. de dommages-intérêts.

Me Bataille défend les prévenus. Il demande l'acquittement de Lemahieu et, en effet, il certaine témoins affirment que celui-ci a pris part à la bagarre, un bon nombre d'autres déclarent qu'il n'est pas sorti du cabaret. Il sollicite également l'acquittement de Vandamme et le sursis pour Calleau.

Lemahieu est acquitté. Calleau est condamné à 15 jours de prison avec sursis; Vandamme à 3 jours. Calleau et Vandamme sont, en outre, condamnés solidairement à payer à Derick 250 fr. de dommages-intérêts.

Trop ardents grévistes

Ce sont deux belges, les deux frères Vanbrunsvre, tissérant employés comme ouvriers agricoles à la ferme de M. Cornil à Mouvaux.

Le 24 octobre, leur vint subitement l'idée de faire grève et l'ambition de soulever un mouvement général.

Ils se rendirent successivement chez M. Prouvost, M. Descottignies, M. Debouvry et M. Couvreur. Ils renversèrent les seaux de lait, bousculèrent les hommes occupés à traire, dénouèrent les cheveux des chartres. Tous cela aux cris de « Grève, grève ! ! ! »

Cela dura toute une journée. Les gendarmes avertis arrivèrent enfin, vers le soir et les deux frères Vanbrunsvre furent la suite.

Quelques jours après, le 18 décembre, les gendarmes de Tourcoing arrêtaient Jules Vanbrunsvre. Celui-ci aggrava son cas en se rebellant. Dans la gare, il essaya de fuir. Il donnades poings et des pieds et sans l'arrivée des jouanlard, il aurait pris la poudre d'escampette.

Jules Vanbrunsvre est défendu par Me Pavot; il est condamné à 1 mois de prison, 3 mois par défaut à son frère Achille.

Vol de timbres rabais

Le 4 décembre dernier, M. Calleau, dépositaire de timbres à Roubaix, recevait la visite d'une femme qui venait lui demander un objet contre remise d'un demi-carnet. M. Calleau remarqua que les timbres étaient encore attachés ensemble. Il prévenait point été mis en circulation.

L'enquête démontre que le voleur est un jeune homme de 18 ans, Léonard Bataille. Il travaillait chez Bonjean-Sale, imprimeur, rue Neuve où il les a volés.

Pendant, vu qu'il ne fasse les plus mauvais renseignements, est envoyé en correction jusqu'à 20 ans.

Affaires diverses

Justin Robinet, 20 ans, sans profession ni domicile, 24 h. avec sursis pour vagabondage.

— Emile Maurisaucourt, journalier à Wervin a chassé sans permis, 100 fr. d'amende.

— Georges Ypreux, 15 jours par défaut pour détournement d'objets saisis.

— 6 jours à Charles Bocquet, mineur à Harlies pour outrages au garde-champêtre.

— 15 francs à Albert Weyn, convoyeur-fileur à Roubaix, pour banqueroute.

— Elodie Balhan, femme Brouquoy, est intégre. Elle s'est installée brocanteuse en France sans faire la déclaration exigée des étrangers. 25 fr. avec sursis. Elle a, en outre, acheté sans noter le nom de l'acheteur sur son livre. 5 fr. d'amende de ce chef.

— Par défaut 6 jours et 25 fr. à Prosper Charbonnel, journalier à Roubaix pour ivresse en récidive.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AVESNES

Audience du 21 janvier

Maubeuge. — Concurrence aux notaires. — M. Debus, dont chacun s'accorde à louer la parfaite honorabilité est inculpé d'usurpation de fonctions notariales !

Il a mis à sa maison, une enseigne : « Agence Notariale ». Il a dressé, prétend l'inculpation, des actes qui sont de la seule compétence des notaires et il a mis des parenthèses à ce porte.

M. Debus nie absolument avoir usurpé des fonctions notariales. Il a été 25 ans dans le notariat, et sait ce qui lui est permis ou défendu. Il est commerçant et a le droit de s'annoncer par une enseigne. Il est à Maubeuge depuis 27 ans, a été 10 ans principal clerc. Il n'est donc pas étonnant qu'on aille le consulter avant de se rendre chez MM. les Notaires. La loi n'interdit nullement la rédaction des actes sous seings-privés. C'est le rôle des agents d'affaires.

Le ministère public reconnaît que M. Debus jouit à Maubeuge, de l'estime générale; mais il demande condamnation contre lui, pour s'être immiscé dans des actes exclusifs aux fonctions notariales. Il estime qu'il y a des actes que M. Debus ne peut pas rédiger, d'autres qu'il peut dresser, mais moins bien que les notaires.

Me Robert présente la défense de M. Debus, dont il dit le passé, la compétence et l'honorabilité. Il rappelle certains démêlés plaideurs qui, par des influences antérieures, ont été cause du départ de M. Debus, de l'étude où il avait, par son compétence, obtenu une situation exceptionnelle. Il avoue démontre que M. Debus n'est strictement contenant dans les droits d'argent d'affaires et qu'aucun fait précis n'est prouvé en dehors de la vente de ses propres biens, de l'enseigne et des parenthèses qui ne peuvent être poursuivies.

Me Edart demande l'acquittement. Jugement à quinzaine après délibéré.

Fourmies. — Léon Floquet, 20 ans, arrêté en état de vagabondage, 3 jours de prison.

— Adrien Cuvret, 40 jours de prison pour vol et vagabondage 6 jours.

— Marie Hénot, 19 ans, ménagère, est poursuivie pour non dénonciation d'avortement. Le rebelliste aux Aspaux Kilb est condamné pour chaque délit à 10 jours de prison et 2 amendes de 225 fr. avec contrainte des 3 peines.

Berlaimont. — Alphonse Verhaegde, 27 ans, chauffeur, 8 jours de prison pour coups.

Le Quesnoy. — René Duroudeau, 24 ans, journalier, a soustrait du cuivre et du plomb à la sucrerie de Quesnoy et 3 lapins à Cavilier. Ces vols ont été commis à l'instigation de la femme Marie Duquesnoy, cabaretière, qui avait enivré Duroudeau. Cette femme a vendu le cuivre et le plomb à un brocanteur de Solesmes. Duroudeau est condamné à 3 mois de prison et 5 fr. d'amende et la femme Duquesnoy à 8 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Wargnies-le-Petit. — Gérard Voiner, 18 ans, a été trouvé porteur de tabac et cigares belges. Il est acquitté comme ayant agi sans discernement, mais néanmoins tenu de l'amende de 625 francs.

Vie de la Vénérable Mère MARIE-MADELEINE POSTEL, fondatrice de l'Institut des Sœurs de la Miséricorde ou des Ecoles Chrétiennes, 2 beaux vol., grand in-8°, 16 fr. port en sus.

Conférences de Saint Rosh, par Pierre l'Ermite et le Parisien, 6 vol. brochés. L'ex., 2 fr., franco 2 fr. 50.

En vente à la Librairie de la Croix du Nord 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place) — LILLE —

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de la Croix que pour recevoir une réponse dans le Courrier Hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. le rédacteur, 4, rue Rayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

A. B. (Indre-et-Loire). — La classe 1906 sera convoquée pour la deuxième période, cette année. — Il est dispensé art. 21 et n'ayant qu'une période accomplie pendant son sur Nord, il doit s'attendre à être appelé cette année.

Du Rosier soucieux. — Avec le Manuel du capitaine Chemin, édité par la maison Berger-Levrault de Nancy, comme guide, vous pouvez être sûr de réussir en cent prochain, sur concours du brevet d'aptitude militaire, pour peu que vous sayez bon tireur, manœuvre exécutée et jouis des exercices du corps.

L. G. R. Saint-Martin de Belleville (Savoie). — Le Gérant qui appartient à la classe qui part cette année, ne peut plus dépasser l'appel dans les conditions de l'article 18, quand même cette 2e prorogation d'une quinzaine après deux ans. Il ne lui reste plus que la faculté de demander pour trois ans, avant le 30 septembre. — Le Chef ancien qui trait maintenant de tirer au Gendarme de chemin de fer, ne peut pas le faire. — Pour prouver passer le service, un gendarme de ce ministère est bien à préférer, et tout y bien tout avant le 1er janvier de l'année de la conscription.

A. B. Provins. — 1° Quand on a obtenu le brevet spécial d'aptitude militaire, on fait connaître au commandant du corps dans lequel on doit accomplir son temps de service. Le régiment doit être parmi ceux qui se trouvent dans la subdivision de région pour Maintenant. Pour la cavalerie, le chef est décidé à la région de corps d'armée; 2° Les intéressés doivent les prétendus, mêlés de leur note de naissance, de l'extrait de leur acte judiciaire (que fait venir l'autorité militaire) et un certificat de bonne vie et mœurs, devant le commandant de recrutement. Cet officier supérieur remet aux jeunes gens leur certificat d'aptitude quand doivent faire l'exercice, avec leur demande, au président de la Commission d'après la plus rapprochée de la résidence; 3° Les intéressés reçoivent une convocation pour passer l'examen qui a lieu dans les premiers quinzaine d'août; 4° Voir ci-dessus l'adresse de l'adresse du Manuel du capitaine (Magnier & Cie sont les exemples qui recevront, par les soins de la préfecture, en certificat d'examen). Les volontaires non

[illegible]

DÉCÈS

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Pierre GARISSIMO

Fabricant

décédé à Roubaix, le 23 janvier 1908, à l'âge de 52 ans, administré des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à son Funérailles qui auront lieu le lundi 27 janvier, à dix heures et demie, en l'église Notre-Dame, de la paroisse d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire 63, rue du Grand-Chemin, à Roubaix.

Le Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels « L'Union des Employés d'Eglises » a la douleur de vous faire part du décès de Monsieur

Emile-Louis-Joseph BULTEAU

Membre du Conseil d'administration et membre fondateur, clerc-marguillier de la paroisse Saint-Louis, décédé à Lille le 23 janvier 1908, dans sa cinquantième année, administré des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. Ils vous prie d'assister à ses Funérailles qui auront lieu le lundi 27 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Louis, sa paroisse, à Fives-Lille.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Commerce, 22, à neuf heures un quart.

Prière de ne mandé de l'insigne. 472

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 24 janvier

Bordeaux, vap. norv. Saint-André, 221, dp. (lest) de la Marine.

du 25 janvier

Hielva, vap. norv. Lagny, 776, [illegible] (darse 1 bad).

Londres, v. Dunmail, 547, dm.

Huelva, v. holl. Amstel, 1504, minerai.

Alexandrie, v. ang. Moorish-Prince, 1457, dm.

Adelaïde, vap. ang. Hyson, 4888, dm.

Riga, v. russe Erika, 1928, dm.

SORTIES du 24 janvier

Newcastle, vap. ang. Rosalsta, 1604, lége.

Newcastle, v. ang. Stamfordham, 487, lége.

du 25 janvier

Anvers, v. Kronos, 728, lége.

Boulogne, vap. Ville-de-Lille, 397, dm.

Oran, v. Brilla, 2128, dm.

Cardiff, v. ang. Neckbeld, 1298, dm.

ARRIVAGES ET DÉPARTS

St. V.-d'Arras est arr. à Cette le 25 ven. de Marseille ; st. V.-de-Lille est parti de Dunkerque le 25 à Boulogne.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES : VENANT DE :

Blyth 22 janv. st. Lion — Dunkerque

Shields 23, st. Bell, Leersum — id.

DÉPARTS : ALLANT A :

Newcastle 23 janv. st. Middlesbrough — Dque

Calcutta 22, st. Schoenfels — Boulogne

Santa Rosalia 21, st. Amiral-Exelmans — Havre

Iquique 20, st. Ardendazig — Douvres pr ord.

Valparaiso 22, st. Alkab — Europe

Rosario 22, st. Londesborough — St-Vincent (CV) pour ordres

PASSAGES. — Lizard 22 janv. bm. Nord, all. d'Iquique à Dunkerque.

Malte 23, st. Port-Chalmers, all. d'Australie à Dunkerque.

Malte 23, st. Mashona, en route d'Adélaïde à Dunkerque.

Sagres 23, st. John H. Barry, all. de Bombay à Dunkerque.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 61.00 ..... pain n° 1 : 69.0 ; n° 3 : ..; Calte 1er jet 28.25 à ..... 1er ..... à .....

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 40.75 et ....

Valenciennes, 20 janvier.

Sucres brute disponibles (premiers jets)		35...	
— — (deuxième jets)		35...	
Farines 1re qualité	30... à	.....	
» 2e qualité	28...	.....	
Blé blanc 1re qual. les 100 kil.	16...	.....	
» 2e » »	17...	.....	
Avoines 1re qual., les 100 kil.	17.25	.....	
Escourgeons	14.75	.....	
Seigles	16...	.....	
Cornettes de chicor. non lavées	16...	.....	
Id. id. id	15...	.....	

Stocks des Entrepôts de l'arrondissement de Valenciennes au 20 janvier 1908 — Entrepôt de Valenciennes, 156.280 sacs de sucre, dont 5.170 de sucre blanc et 104.111 de sucre roux. Entrepôt de Lourches, 9.440 sacs de sucre, dont 400 de sucre blanc et 9.00 de sucre roux.

Douai, le 25 janvier 1908.

Graines (60 k.)			
Blé 1re qualité nouveau	17.50 à	17.50	
Blé 2e —	16...	17.00	
Blé 3e —	16.00		
Seigle nouveau	10...	10.75	
Escourgeon nouveau	10.50	10.25	
Orge	.....	.....	
Avoine nouvelle	17.75	18.50	
— vieille	.....	.....	
Farines (161 k. net)			
Cylindres	80...	80.50	
Mouts	70.50	80...	
Bonnes			
Bons mélangés	10...	11.50	
Remoulages	22...	22...	
Huiles (brute, 100 k., disp. et départ. 50 k.)			
Brute	.....	.....	
Oleoline	80...	.....	
Colzas	80...	.....	
Pavots	80...	.....	
Jaune	80...	.....	
Navette	80...	.....	
Tourteaux			
Pays	14...	.....	
Etrangers	14...	14...	
Oleiffie	15...	.....	
Bombay	20...	.....	
Arpé	18...	.....	

Sucre de l'Entrepôt

Sucre blanc ..... sucre

id. roux ..... id.

Total ..... sacs

Mercuriale des Marchés aux bestiaux de Douai — Voici les résultats de la mercuriale des marchés aux bestiaux de Douai, en date des 21 et 22 janvier :

Porcs maigres ... vendus ... prix moyen en kilo, 1re qualité, 0.83 ; poids net, 1.10 ; 2e qualité, poids vif, 0.75 ; poids net, 1.00.

Tourneux : Amendes 576, vendus 283 pr. mey du kilog., 1re qualité, poids vif 0 fr. 72, poids net 1 fr. 20 ; 2e qualité, poids vif 0 fr. 68, poids net 1 fr. 10.

Vaches : Amendes, ..., vendues ..., prix moyen du kilog., 1re qualité, poids vif, 0 fr. 56 ; poids net, 1 fr. 40 ; 2e qualité, poids vif, 0 fr. 70 ; poids net, 1 fr. 20 ; 3e qualité, poids vif, 0 fr. 60 ; poids net, 1.

Veaux : amendes, 65 ; vendus, 60 ; prix moyen du kilog., 1re qualité, poid vif, 1 fr. 40 ; poids net, 2 fr. 40 ; 2e qualité, poids vif, 1 fr. 20 ; poids net, 2 fr. 60.

Mouton, à la cheville. 0.80 ....

Brebis, — — 0... ....

Porc, — — 1... ....

Cambrai, 25 janvier.

Blés 80 kilos.

Blé bl. n... 27... à 27 50	Seigle l'h. ... à		
— roux	Escour. l'h. 15.50	16...	
— ord. l'h. 16.16 17...	Avelines. 16.50	.....	

Farines 100 kilos

Farines 1re q. 34... à	Son. . . 13... à		
» 2e q. 32...			

Huiles 100 kil.

Colz. pour. 65... à	Lins de pays pour		
» épur. 90...	peinture 60... à		
Œill. ext.	Lins étr.		
Œill. fab. 100... 105...	Cameline		

Graines l'hect.

Colza. . ..... à 50...	Lins		
Œillette.	Chanvres		

Tourteaux les 100 kil.

Colza pays 14.50 à 15...	Lin. . . 10.50 à		
» étrang	Cameline		
Œillette . 17... 18...	Pavots . 14... 15...		

Pouzzolanes

Foin les 600 k.	Houssine et paille-blé les 600 k.		
Foin. 1re q. 60 à 65	Houssine. 2e q. 45 à 50		
» 2e q. 55 à 60	Paille-blé. 1re q. 35 à 40		
Luzerne. 1re q. 50 à 55	» 2e q. 30 à 35		

Bestiaux (marché du 23 janvier).

Veaux amendés : 18.

— prix du kilog sur pied ..... 1.40 à 1.56

Porcs (prix du kilog sur pied) ..... 1.35 à 1.37

PAPIER FAYARD

LOTERIE de l'Orphelinat National DES CHEMINS DE FER

Tirage : 30 Janvier 1908

GROS LOT : 200.000 FR.

Lots de 50.000 f., 20.000 f., 5.000 f. etc.

Remboursement : 1.000 lots, possibles en espèces

Prix du Billet : UN Frc.

ASTHMATIQUES

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste

Hernies (guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie). Paiement après guérison.

Varicocèle, — Hydrocèle, — Difformités

Radicalement guéries par procédés spéciaux. Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 2 h. Institut, 78, rue de Fontenay, à SAINT-Mitgam, près de Charleroi (Belgique).

Secours de Charité. — Ascendeurs.

Le MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN

Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE

René CARTON, successeur.

Favorisé du sort

Si la chance ne vous a pas favorisé et que vous ne soyez pas tombé encore sur le remède qui doit vous débarrasser à jamais de votre maladie de peau : eczéma, dartre, herpès ou ulcère de varice, adressez-vous à la médication Delezenne (Samme Ste-Geneviève, 2.50 le pot, 2.70 franco, et Bégonnet Delezenne, 4 fr. le flacon, 4.50 franco) qui guérissent toutes les ans des milliers de personnes atteintes de maladies de peau, vices du sang, ulcères aux jambes, etc., tout en permettant aux malades de continuer leurs occupations.

Plus de vingt médailles d'or, diplômes d'honneur et de grand prix, croix de mérite, etc., ont été décernés dans les principales expositions de France et de l'étranger et les attestations des personnes guéries d'affections datant parfois de 10, 20, 30 ans et plus suffisent à expliquer leur vogue extraordinaire et leur succès auprès des meilleurs docteurs. Refuser les imitations.

Dépôt : Pharmacie Dubus, 7, rue des Arts, en face de la rue de Roubaix, Lille (Nord).

Envoi contre mandat postal ou timbres.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit

MAIS ... ce n'est pas la même chose, attendu que le BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est hygiéniquement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place, ...!!!

Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.

Les PILULES GOBERT, dites FRANÇAISES, purifient le sang, guérissent de l'apoplexie, elles purgent doucement et sans coliques, guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexies, migraines. 1 fr. la boîte. Pharmacie Sentenac, 26, rue Esquermoise, Lille.

On demande

Seconde

pour l'entretien de la maison d'un prêtre. Donner son âge et indiquer les références et recommandations, sous les initiales L. R. K. E. Bureau de la « Croix du Nord » à Lille.

BOURSE DE LILLE

DU 25 JANVIER 1908

Dernière Jouissance	CHARBONNAGES	Cours précédent	Cours du jour
1 janv. 07	Albi	1065 00	.....
31 déc. 06	Aniche	3020 00	3040 00
1 janv. 08	Annœux	610 00	6400 00
15 nov. 07	Bally-Grenay	1240 00	1700 00
—	— 1/50	31...	32...
1er déc. 90	Blanzy	1160 00	.....
—	Bruay (ancien)	400 00	395 00
15 févr. 07	Bruay (20e)	69 25	68 50
juillet 06	Campagnac	145	.....
1 mars 8.	Carvin (cinquième)	4000	4100 00
8 mars 07	Carvin (entière)	2.05	2100 00
Origine	La Clarence	1100	1102 00
1 mars 07	Courrières	1505	1500 00
Origine	Crespin (int. verts)	78	74 ..
1 déc. 06	Douchy	941	.....
1 mai 07	Douges (100e)	1200 00	1165 00
1 mai 07	Douges (int. ent.)	.....	.....
9 oct. 06	Dourges (100e)	4505 00	.....
1 oct. 06	Dourges (10e)	450 00	.....
14 déc. 06	Escarpelle	845	845 ..
1 janv. 08	Ferfay	1705 00	.....
Origine	Flaches	22 75	23 ..
Coup. inst.	Flines-les-Raches	81 75	82 ..
21 mars 07	Lens (entier)	8.9	900 ..
11 mars 07	Lens (1 10)	81 25	81 75
1 mai 07	Liévin	4540 00	.....
1 mai 06	Liévin (20e)	143 50	.....
15 juin 07	Ligny-les-Aire	1021 00	1125 00
Origine	Marles	220 00	224 00
12 juin 06	Marles 10 0/0	20 0 00	2100 00
1 janv. 07	Marles 1/20e	121 7.	121 75
1 janv. 07	Meurchin (1/5e)	2715 00	2770 00
15 févr. 07	Meurchin (int. ent.)	2000 00	.....
15 févr. 07	Nord d'Alais	240 00	240 00
10 janv. 07	Ostricourt	2017 00	2040 00
1 juillet 06	Thivencelle	195 00	190 00
15 nov. 06	Vicoigne (int.)	1324 00	1400 00
—	— 10e	130 50	.....
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord	615 00	615 00
	Verley Descroix	1475 00	.....
	Devilder et Cie	1115 00	.....
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wazemmes	5 00 00	.....
	Bouveau	2 0 00	.....
	Mulhouse-Aries	295 00	.....
	Blanche Saint-Venant	86.00	.....
	Donain-Anzin	5.00 00	1557 00
	Forges St-Amand	600 00	.....
	Senelle	505 00	.....

Coupons détachés

9 janvier 1908 à détacher à la cote du 2 novembre. — Anzin, brut 180, net 178.80. — Albi, coupon n° 52, brut 80 fr. net nom. 18.98, part. 16.61. — Ferfay, coup. 17 brut 22, net nom. 22.10, part. 25.35. — Marles 20 0/0 (partiel, coup. n° 4, brut 38.03, net nom. 36.42, part. 38 ; Marles 70 0/0 (p.), coup. n° 5, brut 1.91, net part. 1.76

15 janvier — Bruay 24 Vag. c. coup. nom. 40 n° 91, brut 40. Sambre (Haute-Fourneaux et Lami 0 p.) brut et net 25 fr. ; Devilder et Cie, brut 16, net nom. 15.88.

Coupons remarqués

15 février. — Bruay (section cathéd. c. n° 15, brut 61, net nom. 19.29, ex. 12.50 ; Bruay 1/10e, c. n° 16, brut 2, net nom. 1.92, part. 1.68.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES

A. & L. PALLIEZ, Adm.-Sr

LILLE — LILLE

102, rue Nationale. 29, rue Faidherbe.

AMIENS. — 4, rue des Trois-Cailloux.

CAMBRAI. — 5, rue de la Porte-Robert.

DOUAI. — 25, place du Barlet.

ARRAS. — 57, rue Saint-Aubert.

ORDRES DE BOURSE

CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Paiement sans frais de tous coupons trente quinze jours avant leur échéance

GARDE DE TITRES

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Organe hebdomadaire : Echo des Charbonnages. — Abonnements : Nord et limitrophes, 5 fr. par an ; Autres départements, 6 fr. ; Etranger, 8 fr.

BOURSE DE LONDRES

25 janvier 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	92 /.	91 /.
Extérieure	92 1/4	92 1/4
Turc (série D).	95 3/4	95 /4
Banque ottomane	16 1/4	16 1/4
Rio-Tinto	64 1/4	64 1/4
Consolidés Goldfield	3 11/32	3 11/32
East Rand	3 11/16	3 11/16
Rand Mines	5 1/8	5 1/8
Chartered	0 15/.	0 15/.
Robinson Gold	8 7/8	8 3/8

Cours des Marchés à terme du 25 janvier 1908

Communiqué par MM. LEHOUCQ et CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées — Laines Brutes, Cotons, Cafés.

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING (D'après le mouvement des prix pratiqués à la Corbeille) COTE précédente	COTE 11 h. 1/4 Bonbon	COTE 4 h. 1/4 Tonne.	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur	SUITE Précédent	SUITE Ce jour	SUITE Acheteur	SUITE Vendeur	ANVERS Type B. Précédente	ANVERS Ce jour	LE HAVRE MÉRINOS Cote de 5 h 3/4 Préc.	MÉRINOS ce jour	CROISÉS Préc.	CROISÉS ce jour	COTONS Cote de 4 h Préc.	COTONS ce jour	CAFÉS Cote de 4 h 30 Préc.	CAFÉS ce jour	NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 h Préc.	NEW-YORK CAFÉS Hier	MOIS	LIVERPOOL COTONS précédente	LIVERPOOL COTONS ce jour
Janvier	6 26 1/2	6 40	—	—	—	100	—	—	—	5 25	5 22½	121	120	173	178	40 1/4	40 1/2	46 75	46	5 95	6 00	Courant	6 00	6 00
Février	6 27	6 28	6 30	—	—	—	—	—	—	5 15	5 20	176	176 50	180	180	76 5/8	79 1/2	44	44	6 00	6 00	Janv.-Fév.	6 00	6 00
Mars	6 25	6 27	6 27 1/2	—	—	—	—	—	—	5 10	5 7.	1[illegible]9 50	1[illegible]9 50	180	180	77	77 3/4	43	44	6 05	6 05	Fév.-Mars	6 00	6 00
Avril	6 20	6 25	—	—	—	—	—	—	—	5 10	5 15	168	168	180	180	77 3/8	77	43	43	6 10	6 10	Mars-Avril	6 04	6 04
Mai	0	6 22	6 22 1/2	—	—	—	—	—	—	5 10	5 10	163	168	181	181	76 5/8	76	43	42	6 15	6 15	Avril-Mai	6 04	6 04
Juin	6 15	6 20	—	—	—	—	—	—	—	5 05	5 07½	164	168	181	181	76 1/4	76 5/8	43	43	6 20	6 20	Mai-Juin	6 03	6 05
Juillet	0	6 17	6 17 1/2	—	—	—	—	—	—	5 00	5 00	162	162	18	181	75 5/8	75	43	43 50	6 20	6 20	Juin-Juill.	6 01	6 00
Août	0	0	—	—	—	—	—	—	—	4 97½	5 00	160	160	18	181	75 1/4	74 3/4	43	43	6 25	6 30	Juill.-Août	5 98	5 99
Septembre	0	0	—	—	—	—	—	—	—	4 95	5 00	160	160	181	181	75 5/8	74	43	43 00	6 30	6 40	Août-Sept.	5 95	5 98
Octobre	0	0	—	—	—	—	—	—	—	4 95	4 97½	164	2.5	—	—	72 3/8	73	43	43 25	6 35	6 45	Sept.-Oct.	5 92	5 94
Novembre	0	0	5 12 1/2	—	—	—	—	—	—	4 95	4 95	165	166	—	—	73 5/8	73 1/8	43	43 25	6 45	6 45	Octob.-Nov.	5 90	5 64
Décembre	0	5 10	5 10	—	—	—	—	—	—	4 95	4 95	165	168	—	—	73 1/8	70 3/4	43	42 43	6 50	6 50	Nov.-Déc.	5 60	5 61
Ventes	26.000 k.									70.000 k.		95 b.		900 b.		8.200 b.		6.000 l. s.		31.000 l. s.		Ventes....	2.197 b.	
Stocks																						Tendance.		

DERNIÈRES TÉLÉGRAMMES

ANVERS. — Mars 5.20 acheteurs.

New-York. — Cotons. — Recettes précédentes 68.400

| Mois | Précédent | 1er cours | Ce jour | 2